

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-020-13732/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association "Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur" au titre de l'exercice 2023 - MGDIS n°2674 55231**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en co-pilotage avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Le PAT porté par la Métropole et le Pays d'Arles est à l'échelle des Bouches-du-Rhône. Il couvre 2 millions d'habitants et 121 communes. Reconnu de niveau 2 depuis 2021 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il est le plus important PAT de France. En 2021 ce projet a co-construit sa feuille de route et débuté son plan d'actions autour de 25 actions stratégiques (2021-2024) favorisant une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur d'une agriculture multifonctionnelle au service du territoire. L'agriculture métropolitaine, riche et diversifiée, s'appuie sur un important capital de terres agricoles d'une surface d'environ 60 000. Ce capital, support de services alimentaires et environnementaux inestimables (limitation du ruissellement, stockage du carbone, etc.), est pourtant soumis à de fortes pressions foncières : chaque année, l'équivalent de 200 terrains de football est ainsi urbanisé sur le territoire métropolitain.

Face à ce phénomène, la Métropole met en place des documents d'urbanisme toujours plus protecteurs, appuie la mise en place de zones agricole protégées (ZAP) et mobilise des outils d'intervention foncière tels que la convention d'intervention foncière (CIF) conclue avec la SAFER PACA.

La préservation et l'aménagement du foncier agricole constitue en ce sens l'un des six axes du projet alimentaire territorial (PAT) avec notamment pour objectif l'amélioration de l'accès au foncier agricole par les agriculteurs qui constitue un enjeu fort pour favoriser le renouvellement des générations.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'agriculture et d'alimentation qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Active depuis 2011, l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur est la représentation régionale du mouvement national. Elle est active dans de nombreuses instances régionales et départementales : l'association fait ainsi partie du Conseil d'Administration de la SAFER PACA en tant que censeur et participe aux Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF). La Foncière Terre de liens assure la maîtrise de 126 hectares de terres agricoles en Région Provence Alpes Côte-D'Azur, dont 40 hectares environ sur le territoire métropolitain.

En effet, Terre de Liens est propriétaire de quatre fermes sur le territoire de la Métropole, mises à bail à des agriculteurs. Deux fermes sont localisées à Aubagne (maraîchage diversifié et arboriculture), une ferme au Puy-Sainte-Réparate (17 hectares – culture de céréales et légumineuses avec transformation en pain) et une ferme à Pertuis (13,3 hectares - culture de céréales et légumineuses avec transformation en pâtes).

Le projet global de l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur concourt ainsi de façon directe à la préservation et à la mise en valeur du foncier agricole sur le territoire métropolitain, dans un contexte de ressources financières publiques contraintes. L'association propose de surcroît un outil d'acquisition foncière permettant de mobiliser l'épargne citoyenne.

En 2022, l'association a pour la seconde fois bénéficié d'une subvention métropolitaine, grâce à laquelle elle a pu poursuivre et renforcer ses actions. Le programme d'actions à développer en 2023 prévoit notamment :

Axe 1 : participer à la construction d'un réseau de coopération sur le territoire de la Métropole pour préserver le foncier agricole et participer à la définition d'une stratégie foncière et alimentaire :

- Participer en tant qu'ONVAR, aux réunions de la CDPENAF des Bouches-du-Rhône.
- Assurer une présence active aux ateliers, forums et comités de pilotage organisés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.
- Participer aux travaux sur le foncier agricole des PNR Alpilles et PNR Luberon.
- Intervenir au COPIL et à la concertation du projet de Parc agricole des Piémonts de l'Etoile.
- Répondre à l'invitation de la Métropole, pour participer au PAEN de Velaux et aux Zones Agricoles Protégées (ZAP) des communes-membres de la Métropole.
- Contribuer à la sensibilisation des élus à l'importance de la mise en place de ZAP sur la Métropole.
- Participer avec l'ensemble des partenaires, dont les collectivités, à l'analyse des enjeux du logement des agriculteurs, sur la base de l'expérience Terre de Liens sur le territoire.
- Contribuer aux événements permettant le débat, tables rondes, forums ou groupes de travail pour mobiliser notamment les élus du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Axe 2 : mobiliser les citoyens et les citoyennes, proposer des informations/formations pour favoriser leur implication dans la préservation du foncier agricole et les collectes d'épargne :

- Participer à des événements départementaux et locaux grand-public, comme par exemple le Salon des Agricultures de Provence, Med Agri, Artemisia, Fête de la chèvre à Rognes, Eco-rencontres à Alleins ....
- Participer ou organiser des réunions d'information, de débats, tables rondes ou forums en lien avec le foncier agricole ou l'alimentation pour sensibiliser le grand public aux enjeux du foncier agricole et les amener à se mobiliser sur ces questions.
- Rassembler des bénévoles actifs et des citoyens au sein de groupes locaux bénévoles (Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence) et les former pour leur permettre de s'impliquer sur les différentes missions de Terre de Liens PACA et permettre le développement de projets.
- Collecter de l'épargne et/ou du don dédiés à de nouvelles fermes Terre de Liens acquises sur le territoire métropolitain.
- S'appuyer sur les outils de communication internes à Terre de Liens pour sensibiliser et informer les citoyens à l'importance de préserver les terres agricoles et aux valeurs de Terre de Liens (via le site internet de Terre de Liens, lettre d'information de l'association Terre de Liens PACA, documents de communication spécifiques).

Axe 3 : évaluer l'offre et la demande de foncier agricole pour permettre des installations/transmissions et préserver cette ressource sur le long terme :

Connaître l'offre et la demande de foncier :

- Accueillir les porteurs de projets agricoles souhaitant s'installer sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et recueillir les informations sur leur projet agricole.
- Orienter les porteurs de projets avec les structures d'accompagnement partenaires (PAI/Chambre d'agriculture/ADEAR) dès lors que leur projet n'est pas suffisamment abouti sur des aspects économiques, juridiques ou techniques.
- Accueillir des propriétaires-vendeurs et recueillir les informations sur leur offre de foncier (caractéristiques, localisation, prix etc.).

Présenter la méthodologie et les outils d'intervention foncière du mouvement Terre de Liens et les éventuelles offres de foncier connues aux personnes nous sollicitant.

- Mettre en lien des porteurs de projets et des vendeurs, soit via la plateforme Objectif Terres, soit via l'intermédiaire de la SAFER.

- Décliner la mise en œuvre de la convention avec la SAFER PACA à l'échelle du territoire.

Analyser la faisabilité de projet d'acquisition par Terre de Liens :

- Analyser la possibilité de maîtrise de foncier agricole, notamment ceux identifiés par la Métropole en zone urbaine/péri-urbaine dont par exemple: domaine de la Bétheline, Vallon des Douces, périmètre du Parc agricole (Ste Marthe et Besson Giraudy), Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Gardanne...
- Confirmer l'opportunité d'acquisition selon le potentiel d'installation/transmission et l'adéquation du foncier avec les critères de la Foncière et/ou de la Fondation Terre de Liens (notamment présence et état du bâti).
- Etudier, en lien avec la Foncière, la faisabilité juridique et mettre en œuvre des solutions répondant aux problématiques spécifiques des fonciers identifiés.
- Faire appel des outils d'intervention favorisant l'implication d'une grande diversité d'acteur (solutions innovantes autour du bâti agricole).
- Sécuriser les ventes de foncier ciblés avec la SAFER (convention).
- Rechercher des candidats à l'installation si cela est nécessaire.
- Poursuivre le travail initié sur deux projets d'acquisition à Aubagne. Passage en commission auprès de la Foncière le 4 octobre 2022.

- Accompagner les fermes Terre de Liens en activité sur le territoire :

- Animer une dynamique citoyenne autour des fermes après leur acquisition : suivi et accompagnement des actions favorables à la biodiversité (haies, mares...), de travaux d'entretien ou d'amélioration/valorisation sur le bâti (isolation, panneaux photovoltaïques sur les toits...).
- Partager avec les fermiers Terre de Liens leur vécu, les projets à venir, les succès et les difficultés rencontrées dans la conduite de leur activité agricole et éventuellement les orienter vers des partenaires.
- Anticiper la transmission des fermes Terre de Liens (départ des fermiers actuels, identification de nouveaux porteurs de projet, actualisation des baux...).

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MDGIS n°2674.

L'association sollicite l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre de son programme 2023 à hauteur de 15 000 € (5,8%) pour un budget prévisionnel total de 259 500 €, dont 65 000 € à la Région (25%), 20 000 € au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (7,7%), 38 500 € aux communes et autres EPCI (14,8%), 9 400 € à l'Europe (3,6%), 12 200 € d'aides privées (4,7%), 99 250 € d'autofinancements (38,2%).

En cohérence avec le Plan d'action 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial ainsi qu'avec le Plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire et après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur une subvention d'un montant de 12 000 euros.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte de 80 %.

La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

- Le solde de 20 % (minimum 20%) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin N+1, des comptes annuels de l'organisme, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, le rapport d'activité et le procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 007-3564/18/BM du 22 mars 2018 approuvant une Convention d'Intervention Foncière, conclue avec la SAFER, pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien et du développement de l'agriculture ;
- La délibération n° ENV 001-7141/19/CM du 24 octobre 2019 approuvant les axes stratégiques du plan d'action de la Métropole en faveur de l'agriculture urbaine ;
- La délibération n° ENV 001-7974/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant la stratégie du Projet Alimentaire Territorial réalisé conjointement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le dépôt de la demande de labellisation du Projet ;
- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'enjeu du Projet Alimentaire Territorial portant sur le maintien et le développement de l'économie agricole a été désigné comme prioritaire depuis 2018 et le lancement de la stratégie métropolitaine.
- Que l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur concourt de façon directe à améliorer la connaissance des enjeux relatifs au foncier agricole auprès du grand public et qu'elle contribue à faciliter l'accès des agriculteurs au foncier agricole.
- Qu'elle propose un outil d'acquisition foncière permettant de mobiliser l'épargne citoyenne dans un contexte de ressources financières publiques contraintes.
- Que l'accompagnement des agriculteurs à l'implantation et au développement de leur production par les structures partenaires est un levier majeur vers une meilleure résilience alimentaire.
- Qu'elle sollicite la Métropole pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2023.
- Que ce projet global correspond aux objectifs métropolitains de préservation et de mobilisation du foncier agricole au profit des agriculteurs du territoire.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-D'azur d'un montant de 12 000 euros au titre de l'exercice 2023.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, nature 65748, fonction 6312, Sous Politique N21.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE